Comité central FMH

Nouvelles du Comité central

Séance du 27 janvier 2011

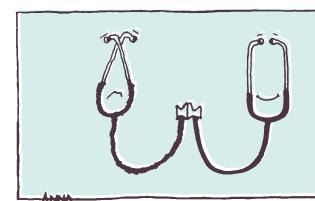
Monitorage de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse – Le Comité central (CC) de la FMH approuve la poursuite du projet pilote «Monitorage de la qualité en médecine ambulatoire» dans l'ensemble de la Suisse en 2011 et 2012. Ce projet a pour objectif principal de rendre visibles l'ampleur et la fréquence des activités qualité déjà réalisées aujourd'hui dans le secteur des soins ambulatoires.

Attestation de formation complémentaire Pratique du laboratoire au cabinet médical – Le CC soutient l'obligation de posséder l'attestation de formation complémentaire «Pratique du laboratoire au cabinet médical». L'Assemblée des délégués de la FMH devra également se prononcer à ce sujet. Le programme nouvellement révisé pour cette attestation se compose désormais d'une partie pratique et d'une partie d'enseignement à distance (e-learning). La recertification se fera dans le cadre des «Contrôles qualité externes».

Medical Board – Depuis le début de l'année, les organisations en charge du Medical Board sont la Conférence des Directeurs cantonaux de la santé, l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) et la FMH.

Directives anticipées FMH/ASSM – La FMH est d'accord avec la refonte des directives anticipées qui lui est présentée et va publier ce texte dans les trois langues nationales, en collaboration avec l'ASSM.

Questionnaire sur le traumatisme de la colonne cervicale – Contrairement à l'Association Suisse d'Assurances et à la Suva, le Comité central est d'avis que la partie assurécologique du questionnaire sur le traumatisme de la colonne cervicale doit être remplie et signée exclusivement par le patient.



Et soudain, vous aussi! Les crises touchent aussi les médecins.

Acceptez de l'aide. Contactez ReMed.

Assistance téléphonique 24 h sur 24 0800 0 73633 help@swiss-remed.ch 0800 0 ReMed www.swiss-remed.ch



